**Université 8 mai 1945 -Guelma-**

**Faculté des lettres et des langues étrangères**

**Département des lettres et de la langue française**

**Module** Initiation aux langues de spécialité

**Niveau** L3

**Semestre** 5

**Enseignante responsable** Dre.Sabrina Tlemsani

**Année universitaire** 2023-2024

**Cours 3** Langue générale / langue spécialisée

**Objectifs du cours** A la fin du cours l’étudiant sera capable de :

- Définir la langue générale

- Définir la langue spécialisée

-Faire la distinction entre les deux

**Plan du cours**

1. Définition de « la langue générale »
2. Définition de « la langue de spécialité »
3. Caractéristiques de « la langue de spécialité »
4. Distinction entre les deux

**1. Définition de « la langue générale »**

La langue générale, appelée aussi langue usuelle, langue du quotidien, langue commune ou encore langue véhiculaire, est une langue utilisée comme moyen de communication entre des personnes ayant des langues maternelles différentes. C’est une langue neutre qui permet de facilite la compréhension et les échanges entre individus. Elle est souvent utilisée dans des contextes multilingues tels que les institutions, les médias et les espaces publics.

Maria Teresa Cabré a décrit la langue générale, prise dans le sens de langue commune, de la façon suivante : Une langue donnée est donc constituée par un ensemble diversifié de sous-codes que le locuteur emploie en fonction de ses modalités dialectales et qu'il sélectionne en fonction de ses besoins d'expression et selon les caractéristiques de chaque situation de communication. Cependant, au-delà de cette diversité foisonnante, toute langue possède un ensemble d'unités et de règles que tous ses locuteurs connaissent. Cet ensemble de règles, d'unités et de restrictions qui font partie des connaissances de la majorité des locuteurs d'une langue constitue ce qu'on appelle la langue commune ou générale. (Cabré, 1998 : 115).

Elle est aussi « *un réservoir général où puisent les différentes langues de spécialité* » (Pitch et Draskau, 1985 : 33).

**2. Définition de « la langue de spécialité »**

L’appellation « langues de spécialité » est utilisée – à partir des années 60 selon certains et quelques années plus tard selon d’autres – par « opposition » à celle de langues générales ou communes. On recourt fréquemment, pour désigner les langues de spécialité, à l’abréviation anglaise LSP issue de la dénomination « *Language for specific purpose* » qui s’oppose à celle de LGP provenant, elle, de « *Language for general purpose* » (Dubois et al., 2005 : 440). R. Galisson et D. Coste (19976) estiment que « *langues de spécialités » (ou langues spécialisées » est l’expression générique par laquelle on désigne « les langues utilisées dans des situations de communications (orales ou écrites) qui impliquent la transmission d’une information relevant d’un champ d’expérience particulier* ». Ils précisent qu’on en distingue généralement trois types : les langues scientifiques dont celles de la physique et des mathématiques, les langues techniques dont celles de la pétrochimie et de la fonderie, et les langues professionnelles ou de métiers dont celles de la boucherie et de la menuiserie.

La définition et la précision de ces deux auteurs se retrouvent, en quelque sorte, regroupées dans la définition de Binon et Verlinde (1999) selon qui « langue de spécialité » est le terme générique qui renvoie aux *« langues utilisées dans des situations de communication orales ou écrites qui impliquent la transmission d’une information, d’un champ d’expérience particulier, d’une discipline, d’une science, d’un savoir-faire lié à une profession déterminée, etc.* ». Deux autres terminologues ne rattachent, quant à eux, à une langue de spécialité que « *toute production langagière réalisée par un spécialiste en milieu professionnel, au sujet de sa spécialité* » (Humbley & Candel 1994, cités par F. Cusin-Berche, 2002 : 539). Il est clair que le champ que recouvrent les deux premières définitions est plus vaste que celui qui est délimité par la dernière qui exclut, en effet, comme le remarque Cusin-Berche (2002 : 539), « *les champs d’expérience non-professionnels, tels que la chasse, les sports, les activités syndicales ou politiques* ». À part quelques différences de ce genre, l’examen de quelques autres définitions de « langues de spécialités » permet de conclure qu’il s’agit d’un terme par lequel on désigne des situations de communication qui diffèrent de celles auxquelles ont habituellement affaire les locuteurs des langues dites communes. Par ailleurs, « langues de spécialité » est évidemment un terme générique puisqu’il peut, d’une part renvoyer au français de spécialité, à l’anglais de spécialité, à l’allemand de spécialité, etc., et d’autre part, à plusieurs variantes de la même langue : le français du journalisme, le français des affaires, le français de la médecine, etc.

**3. Caractéristiques de « la langue de spécialité »**

Il est difficile de cerner les spécificités des discours de spécialité d'abord parce que les frontières entre langue de spécialité et langue commune sont difficiles à délimiter, mais aussi parce qu'on peut distinguer plusieurs niveaux dans une même langue de spécialité. Il est, en effet, difficile de distinguer dans le discours d'un spécialiste ce qui ne relève pas de la langue commune, c'est la raison pour laquelle on parle souvent, à ce sujet, de la coexistence ou de continuum. C'est ainsi que Durieux (1997 :2-3) par exemple, après avoir rappelé que P. Lerat (1995) pense qu’« *il ne peut exister à proprement parler des langues de spécialité parce que les activités humaines ne sont pas strictement cloisonnées ni cloisonnables »,* conclut qu' *« il semble que, dans une taxonomie des discours, il n’y ait pas opposition mais plutôt coexistence dans la continuité ».* En outre, en ce qui concerne les différents niveaux, Cabré (1998, cité par A. Mihalovics 2001 : 01) distingue, suite à Picht et Draskau, deux niveaux : une langue de spécialité, *« placée en haut d'une échelle de complexité »,* utilisée par les experts et une langue « *placée en bas de l'échelle, elle sert à informer ou à initier les non-spécialistes de la façon la plus efficace, la plus précise et la moins ambiguë possible »*. *De son côté, Widdowson, différencie trois types de textes de spécialité : « le texte spécialisé, le texte didactique et le texte vulgarisé », tout en précisant que « seuls les deux premiers, qui s'adressent respectivement à un expert et il un apprenti, manient à proprement parler la langue de spécialité », vu que le troisième sert à « transférer au grand public un savoir spécialisé » et recourent donc surtout à la langue générale. (T. Collet, 2006 :2). Mihalovics (2001 :2), quant à lui, parle par exemple, en ce qui concerne la langue de la politique, d'au moins trois ou quatre niveaux : le niveau des experts hautement qualifiés (hommes d'État, députés, politologues, etc.), le niveau du « jargon spécial (p. ex. un entretien collégial des participants d'un colloque pendant la récréation) », le niveau d'usage à but didactique et enfin le niveau « populaire » ou « populiste ». En dépit de ces deux contraintes, on peut dire que si l’emploi d'un certain vocabulaire propre à la spécialité est une spécificité importante dans les discours de spécialité, il a été constaté qu'une langue de spécialité se distingue également par une syntaxe réduite faisant d'elle, d'après Binon et Verlinde (1999), « un sous-système moins complet de la langue générale qui privilégie certaines tournures ou constructions, certains modèles ». Nous pouvons, par ailleurs, retenir, même si les spécialistes sont loin d'être unanimes à ce sujet, la quasi-absence d'un discours qu'on qualifierait de poétique (obliquité, certaines figures de styles, sens figuré, etc.) : une caractéristique justifiée par le souci de clarté.*

**4. Distinction « langue générale » « langue de spécialité »**

La distinction entre langue générale et langue de spécialité réside dans leur utilisation et leur domaine d’application. La langue générale est une forme de communication utilisée dans des contextes plus larges et informels, permettant à des personnes de différentes spécialités de se comprendre. Elle est souvent utilisée dans des situations de la vie quotidienne ; comme les conversations informelles, les médias grand public et les échanges sociaux. En revanche, la langue de spécialité est plus spécifique à un domaine particulier. Elle est caractérisée par un vocabulaire, des termes et des conventions propres à ce domaine spécifique. Les personnes utilisant une langue de spécialité ont une expertise et une connaissance approfondie dans ce domaine, ce qui leur permet une communication précise et technique.

**Références bibliographiques :**

**-** Binon, J. et Verlinde, S. (1999). « La contribution de la lexicographie pédagogique à l’apprentissage et à l’enseignement d’une langue étrangère ou seconde ». Etudes de linguistique appliquée 116 : 453-468

-Cabré, M.T. (1998). « La terminologie : théorie, méthode et applications », traduit du catalan et adapté par Monique C. Cormier et John Humbley, Ottawa/Paris, Les Presses de l’Université d’Ottawa/André Colin.

- Collet, T. (2006). « Discours «empratique» et transfert d'une langue de spécialité »

- Cusin-Berche. F. (2002) « Spécialité : discours de / langue de », in. P. Charaudeau et D. Maingueneau, et al., Dictionnaire d'analyse du discours, Paris, Seuil, pp. 538-541

- Lerat, P. (1995). « Les langues spécialisées », Paris : PUF, coll. « Linguistique nouvelle »

-Picht, H. et J. Draskau. (1985). « Terminology : An Introduction », England, The University of Surrey, pp.265

-Galisson.r et Coste. C.(1976). « Dictionnaire de didactique des langues », Paris, Hachette.